



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
 X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER



ARRETE MUNICIPAL N ° 177

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Le Maire de la Commune de JUVIGNAC**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2542-2 et suivants,

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** la demande par laquelle la société RADIO FRANCE sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal à l'occasion du Festival de Radio France du 18 juillet 2009 à JUVIGNAC,

**ARRETE**

**Article 1 :** La société RADIO FRANCE est autorisée à occuper le site des Thermes à JUVIGNAC, pendant la journée du samedi 18 juillet 2009, afin d'organiser un concert qui aura lieu le même jour à 22h00.

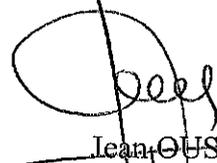
**Article 2 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire  
 Après dépôt en Préfecture  
 Le..24..JUN..2009...  
 Et publication le..24..JUN 2009

Fait à JUVIGNAC, le 18 juin 2009



  
 Jean GUSSET

Adjoint au Maire  
 Délégué à l'Administration Générale